

# Société vaudoise des armes spéciales

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **39 (1894)**

Heft 12

PDF erstellt am: **13.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

1892, M. Seever a été, à son retour en 1893, mis à la disposition du général Saussier, gouverneur militaire de Paris, qui l'a nommé président de la commission des inventions au ministère de la guerre.

Le lieutenant-colonel de Beylié, de l'infanterie de marine, a été désigné comme sous-chef d'état-major.

Il a débuté dans l'armée de terre, pendant la guerre franco-allemande, en qualité de sous-lieutenant, au 41<sup>e</sup> de ligne. Cette campagne lui valut, à l'âge de 21 ans, la croix de la légion d'honneur.

En 1884, il est capitaine dans les tirailleurs tonkinois et gagne dans la campagne de 1885 l'épaulette de major. En 1889, nous le retrouvons au Tonkin, lieutenant-colonel à l'état major du général Bichot, puis, en 1892, il est envoyé en mission à Madagascar.

Le lieutenant-colonel de Beylié est officier de la légion d'honneur depuis 1890.

---

### Société vaudoise des armes spéciales.

La Société vaudoise des armes spéciales a tenu sa séance annuelle, le 1<sup>er</sup> décembre, à l'hôtel du Château, à Ouchy, sous la présidence de son président, M. le colonel Ceresole, commandant du 1<sup>er</sup> corps d'armée. Environ 70 officiers étaient présents. La société, en pleine prospérité, enregistre 28 inscriptions nouvelles, ce qui porte à plus de 150 le chiffre actuel de ses membres.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le colonel Fahrländer, président du comité du monument du général Herzog. Ce comité a déjà reçu un grand nombre de souscriptions de sociétés militaires, d'autorités cantonales et communales et d'officiers. Un nouvel appel va être envoyé, et lorsqu'on connaîtra la somme exacte sur laquelle on peut compter, un concours sera ouvert pour le projet du monument à ériger.

Le rapport du bibliothécaire constate, suivant l'usage, que la bibliothèque a été peu utilisée. Il n'est sorti pendant l'année que 50 volumes demandés par 16 membres. Les livres les plus

lus sont ceux d'histoire militaire et de tactique. L'artillerie et le génie sont peu demandés. Quant aux publications périodiques elles restent volontiers vierges sur les rayons, et pourtant, outre les revues suisses, la société est abonnée à la *Revue d'artillerie*, à la *Revue militaire de l'étranger*, et depuis deux ans au *Journal des sciences militaires*.

Les acquisitions de cette année rentrent presque toutes dans la rubrique : « Art et histoire militaires », sauf quelques ouvrages de tactique et de stratégie de Berthaut, Blume, Neckel, Bronsart de Schellendorf, etc. Le nouveau catalogue de la bibliothèque compte 683 ouvrages formant 1043 volumes.

La commission de vérification des comptes, composée de M. le major Morel et de M. le capitaine d'artillerie Fornerod, présente son rapport. Elle estime les comptes parfaitement en règle, portant aux recettes 939 fr. 90 et aux dépenses 851 fr. 30. Il y a donc en caisse un solde de 88 fr. 30. La cotisation pour 1895 est fixée à 4 fr. Deux allocations de 200 fr. chacune sont votées, l'une en faveur du monument Herzog, l'autre en faveur de la bibliothèque.

L'ordre du jour appelle la nomination du comité pour les deux prochaines années. Le comité en charge est confirmé dans ses fonctions par acclamation. M. le colonel de Perrot remplace à la vice-présidence M. le colonel de Vallière, décedé.

Ici est close la partie administrative de la séance. On passe à l'audition des travaux. Le programme est très varié. Il comporte les sujets suivants :

*Un combat dans nos Alpes il y a dix-neuf siècles*, par M. le lieutenant-colonel Muret.

*La fortification dans le Jura*, par M. le lieutenant-colonel Perrier ;

*Un niveau de pointage nouveau modèle*, par M. le major Chauvet ;

*Manceuvres du IV<sup>e</sup> corps d'armée*, par M. le colonel Turetini ;

*Les transports de l'artillerie dans la haute montagne*, par M. le lieutenant-colonel Pfund.

Nous aurons le plaisir de publier ces divers travaux dans la *Revue militaire suisse* à laquelle les auteurs ont bien voulu promettre leurs manuscrits. Ils retrouveront auprès de nos

lecteurs le succès qu'ils ont obtenu devant les membres de la Société des armes spéciales. Nous dirons seulement quelques mots de la conférence de M. le colonel Turrettini, qui, sur la plupart des points, ferait double emploi avec les articles que nous avons consacrés aux grandes manœuvres de cette année.

Le conférencier a fait ressortir d'une manière très claire l'erreur dans laquelle tombe souvent chez nous le commandement supérieur dans la direction de l'artillerie.

Presque dans chaque combat, a-t-il dit, le rôle de l'artillerie n'a pas été ce qu'il aurait dû être. J'attribue cette circonstance au fait que l'initiative suffisante n'est pas laissée au chef de l'artillerie. Dans nos manœuvres de paix, les mouvements sont si rapides que le commandant de l'artillerie doit prendre ses dispositions sans retard. S'il doit toujours attendre les instructions qui lui sont données il lui est souvent impossible d'exercer aucune action sur la suite du combat. Il arrive trop tard.

Dans les grandes journées de la guerre de 1870, une grande indépendance a été laissée à l'artillerie allemande; souvent elle s'est portée en avant sans attendre d'ordre, lorsque les circonstances de l'action l'y engageaient, précédant même parfois l'infanterie. C'est ainsi qu'elle exerça une réelle influence sur le sort de mainte bataille, compensant par son esprit d'offensive la supériorité du feu de l'infanterie française. Il serait bon d'appliquer chez nous les mêmes principes; on développerait ainsi l'initiative des officiers d'artillerie et l'on favoriserait leur instruction. En même temps, on éviterait de voir se reproduire les critiques, toujours les mêmes, que soulèvent nos manœuvres.

Le conférencier donne plusieurs exemples à l'appui de son opinion. Ainsi le 10 septembre, le commandant du corps sud qui marchait de Schwytz sur le Rotenthurm avait donné l'ordre à l'artillerie de montagne de flanquer la colonne principale sur la gauche par le Morgarten et de prendre une position à la hauteur de Rotenthurm où l'on était convaincu que s'engagerait la bataille. Au lieu de cela, l'ennemi fut rencontré plusieurs kilomètres au delà de Rotenthurm; mais l'ordre de changer de position n'étant parvenu que tard au chef de la colonne de gauche, celui-ci n'exerça aucune action sur l'engagement. Avec plus d'indépendance laissée à sa marche, il eut certainement poussé jusqu'au Saint-Jost, d'où son intervention eut pu être décisive.

De même pendant la journée du 13, l'artillerie du IV<sup>e</sup> corps d'armée ne bougea pas de sa position du Buchberg, alors que, contrairement à ce que supposait le chef de corps, l'action dès les premières heures fut portée beaucoup plus loin; trop loin pour que le feu de cette artillerie pût être de quelque efficacité.

La conférence de M. le colonel Turrettini a été chaleureusement applaudie.

La séance a été terminée par quelques mots d'une éloquence émue, prononcés par le président, à la mémoire du camarade regretté que vient de perdre la Société des armes spéciales, le colonel T. de Vallière. L'assemblée se lève en signe de deuil.

Le diner traditionnel a clôturé la journée.

---

## ACTES OFFICIELS

**Landsturm.** — En exécution des articles 1 et 2 de la loi fédérale sur l'inspection et l'instruction du landsturm, du 29 juin 1894, le Conseil fédéral a pris les dispositions suivantes :

a) *Cours de cadre.*

1. En 1895, les cadres du landsturm armé de l'infanterie seront appelés à un cours de deux jours.

2. Dans la règle, ces cours de cadre auront lieu par bataillon ou bien aussi par compagnie, dans les localités principales ou bien situées de l'arrondissement de recrutement; ils seront fixés avant le rassemblement de la troupe et, autant que possible, avant que les cours de l'élite et de la landwehr aient commencé.

3. L'instruction de l'arrondissement respectif élaborera le tableau de ces cours par arrondissement de division, de concert avec le commandant respectif du landsturm; l'instructeur en chef de l'infanterie intercalera ce tableau dans le tableau général des écoles militaires.

4. C'est l'officier présent le plus avancé en grade dans le landsturm qui commande le cours de cadres, sous la surveillance de l'instructeur de l'arrondissement.

5. Quand il sera possible d'inspecter les cours de cadres, l'inspection se fera par le commandant du landsturm, si celui-ci n'est pas lui-même subordonné à l'instructeur d'arrondissement, et par des officiers supé-